

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015

Présents :

François BOCK Maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Dominique SOUILLE, Nadia RABAN, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Jean-Paul THUBERT, Dominique CRETIN, David RANGER, Aurélie BOURREAU, Martine BIAIS, Jean BERGER, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés : Omar MBAYE, Peggy MENETEAU, Philippe BONNEAUD

Séance ouverte à 20h05

Désignation du secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Demande de mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Point 14 : Mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien de la gendarmerie

Accordée à l'unanimité

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 29 Janvier 2015

3- Maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'appel d'offres, pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, a été relancé.

Il précise que dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la commune de Gençay peut bénéficier d'une subvention de 35%, plafonnée à 150 000€, du montant prévisionnel des travaux estimé à 1 506 554€.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil de Municipal de solliciter une subvention de 150 000.00€ dans le cadre de la DETR pour le financement de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention de 150 000.00 € dans le cadre de la DETR pour financer une partie de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire et autorise Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

19 Voix pour

4 – Logements de l'ancienne gendarmerie

Lors d'une précédente séance, le conseil municipal avait proposé de vendre les pavillons d'habitation de l'ancienne gendarmerie.

Cependant la mairie est sollicitée pour des demandes de location alors que son parc est entièrement loué. Il est donc proposé de conserver les pavillons afin de les louer, ce qui apportera des recettes supplémentaires à la commune.

Ces pavillons se composent de 4 logements F3/F4 de 64 m², 1 logement F2/F3 de 59 m², 1 logement F4/F5 de 79 m² et un studio de 21 m².

Dominique SOUILLE a effectué l'état des lieux complet des logements et fait le point sur les travaux à réaliser : mise aux normes et entretien gaz, vérification de la toiture, peintures ; le coût total est estimé à environ 30 000€ ; des devis ont été demandés à des entreprises, et certains travaux pourraient s'effectuer en régie.

Les recettes des loyers sont fixées à 6,25€ par m² augmentées de 10% pour le sous-sol

Monsieur le maire propose donc de mettre les pavillons en location aux tarifs suivants :

4 logements F3/F4 loyer de 440,00€ par mois charges non incluses

Logement F2/F3 loyer de 406,00€ par mois charges non incluses

Logement F4/F5 loyer de 543,00€ par mois charges non incluses

Studio loyer de 181,00€ par mois charges comprises

Vote 19 Pour

5 – Projet champ de foire

Le 1^{er} adjoint Claude FERRON présente un projet d'aménagement du champ de foire.

PROJET

Certains constats ont été effectués :

- Le revêtement du champ de foire a besoin d'être refait
- Le stationnement du champ de foire est insuffisant
- présence de poids lourds sur le parking le soir et les week end
- Circulation rapide donc dangereuse des véhicules qui traversent la place
- le skate park doit être déplacé suite au projet de la maison de santé

La commission urbanisme espaces verts environnement a déjà travaillé sur un projet de modification de voie afin de limiter la circulation : les véhicules souhaitant stationner sur le champ de foire rentreraient par la voie devant la perception et le long du magasin Intermarché. L'objectif final est de sécuriser l'espace vert de la place du champ de foire, en ne permettant plus une traversée à vive allure. Créer un parking au niveau de la perception entièrement dédiés aux voitures, augmenter le nombre de places en interdisant le stationnement aux poids lourds et bus, et déplacer l'espace campings cars vers l'atelier municipal. Un espace piéton fermé avec des chaînes serait créé du côté du terrain de boules.

Bien entendu les tilleuls, ainsi que l'arbre de la liberté situé au milieu du rond point actuel seraient conservés,

Les commerçants de la foire en concertation avec notre placier, seraient installés sur l'ensemble du champ de foire.

Plusieurs réflexions ont également été entamées par la commission enfance et sport qui souhaiterait la création d'un espace public arboré, réservé aux habitants, aménagé avec des tables et des bancs : le champ de foire représenterait l'espace idéal.

La commission enfance et sport propose également d'installer un city stade (zone de jeux aménagée pour des sports de ballons), de créer une piste d'athlétisme qui pourrait être utilisée par les écoles (maternelles et primaires) et de déplacer le skate park qui se trouve sur l'emplacement de la future Maison de santé.

COÛT DES TRAVAUX

Claude FERRON a sollicité des entreprises afin d'estimer le coût du projet.

- Clôture bois 4 481€
- City stade avec gazon synthétique 36 000€
- Travaux de voirie (enrobage) : les travaux ont été scindés en plusieurs tranches
- Zone 1 stationnement 50 428€
- Zone 2 stationnement et voie de circulation 15 205€
- Zone 3-1 Installation du nouveau Skate park 7 182€
- Zone 3-2 Pose du city stade 12 203€
- Zone 4 haut du champ de foire 75 186€
- Zone 5 allée des poulets 7 604€
- Chaines métalliques (80 mètres) 350€
- Poteaux et barrières métalliques 13 363€

Cout total estimé à 154 326€

FINANCEMENT

Etat, Conseil Général, Région, Europe.

DEBAT DES ELUS

Ce projet reste d'un coût important mais les travaux pourraient être faits en plusieurs tranches.

Le plus urgent serait de refaire l'enrobage du parking et de sécuriser la traversée des véhicules en créant une entrée légèrement surélevée.

Le skate park devra être déplacé dès que les travaux de la maison de santé débiteront.

Il n'y a aucun espace dédié aux jeunes et le champ de foire est un emplacement central idéal pour l'installation du city stade très apprécié par les adolescents ; il est observé que toutes les communes aux alentours (à l'exception de Saint Maurice) ont déjà un city stade et que nos jeunes doivent se rendre à Brion ou à La ferrière Airoux.

Le conseil municipal vote à 18 voix pour et 1 abstention, la poursuite du projet et des études des différentes commissions sur l'aménagement du champ de foire et à demander les subventions.

6- Agenda accessibilité programmé

Dominique Souille présente la programmation des travaux prévus dans le cadre de la mise aux normes des personnes à mobilité réduite (PMR) rendus obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les bâtiments à mettre aux normes sont :

- Mairie : poses de bandes fluo sur les marches ; chemin d'accès à l'ascenseur matérialisé ; travaux déjà en cours.
- Bibliothèque, Maison des services, Maison de la petite enfance, dojo, tennis, grande salle des fêtes et église : Bâtiments répondant aux normes.
- Petite salle des fêtes : mise aux normes des toilettes H/D, installations WC handicapé ; les matériaux sont commandés et ces travaux seront fait en régie.
- Des travaux seront à prévoir d'ici trois ans pour rendre accessible : L'ancienne mairie, le centre culturel, les halles, les écoles, le foyer logement.

7 – Point sur la CLIS

Depuis le 1^{er} septembre 2014, l'école primaire dispose d'une classe CLIS de 11 élèves, encadrée par une institutrice, et une auxiliaire de vie (AVS).

Le personnel enseignant ainsi que le personnel communal a constaté une augmentation des incidents (violence, harcèlements, dégradations) durant les interclasses, due à des problèmes de comportement des enfants de cette classe.

Une rencontre s'est déroulée le 4 février dernier avec l'inspectrice d'académie : la commune souhaite que l'éducation nationale prenne en charge une seconde AVS afin de surveiller les enfants concernés pendant la pause méridienne (de deux heures).

Le conseil municipal déplore que cette classe qui a pour but d'intégrer des enfants ayant de grandes difficultés scolaires soit composée, dans les faits, d'enfants extrêmement perturbateurs, sans aucune forme de suivi. Un effet de groupe a également été constaté.

Une prochaine réunion avec Mme l'inspectrice et les enseignants a été fixée le 12 mars.

8- Renouvellement du bail de la trésorerie de Gençay

Le Maire explique au Conseil que depuis la dissolution du syndicat de la perception, les locaux composant la perception appartiennent à la commune de Gençay depuis le 1^{er} janvier 2014.

Aux termes d'un acte administratif en date des 1^{er} avril et 28 juin 2006, modifié par divers avenants dont le dernier le 07 mars 2014, l'Etat a pris à bail un immeuble à usage de trésorerie (locaux administratifs et logement de fonction) situé place du champ de foire.

La commune donne à bail un sas, accueil public, deux bureaux, bureaux paysagers, salle informatique, dégagement vestiaire, sanitaires, archives, coffre, pour une surface d'environ 160.5 m².

A compter du 1^{er} avril, le loyer annuel de la location objet du bail sera de 10 240 €.

La durée du bail est de 9 ans du 1 avril 2015 au 31 mars 2024.

Le loyer sera révisé à l'expiration de chaque période triennale en fonction de la variation des valeurs locatives des locaux similaires sans que cette valeur puisse excéder celle de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les modalités du bail et autorise le Maire à le signer.

Vote 19 pour

9- Adhésion à la FGDON 86

Le maire présente au conseil municipal la Fédération Départementale des Groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON). Elle propose de se déplacer à la demande des mairies pour apporter informations et conseils et le cas échéant détruire tout nid de frelons asiatiques présentant des risques avérés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise le maire à signer l'adhésion pour une somme de 120 € pour l'année 2015.

Vote 19 pour

10 – Façade de la mairie

Des travaux ont été entamés sur la façade de la mairie.

Il est proposé de changer le blason existant et d'apposer un nouveau blason comportant la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité ».

Vote 19 pour

11- Achats de bancs église de Gençay

Le président du SIVM a proposé l'achat de bancs destinés à l'église de St Maurice la Clouère en soulignant son utilisation habituelle par les habitants de Gençay, surtout lors des grandes cérémonies et des funérailles. Cette proposition a été refusée car l'achat de mobilier pour l'église ne fait pas partie des compétences du syndicat SIVM et que son financement serait de fait, de 60% par la commune de Gençay et 40% par la commune de St Maurice la Clouère.

Le maire de St Maurice la Clouère, lors d'une réunion au mois de novembre 2014, a fait une proposition pour que la commune de Gençay participe à l'achat de bancs pour l'église de St Maurice. Le maire de Gençay a décliné cette proposition estimant que ce n'était pas légal de financer une dépense pour une autre commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'acheter des bancs pour l'Eglise de Gençay qui seraient mis à la disposition de la paroisse St Sauveur en civraisien (qui utilise habituellement les églises de Gençay et St Maurice).

L'achat ainsi que la mise à disposition sont soumis au vote.

Vote 12 contre 6 pour 1 blanc.

12 – Information sur la préparation du budget

La commission finances informe le conseil des chiffres concernant les baisses de dotation.

Dotations de l'Etat

En 2014 : - 16 345€

En 2015 - 56 652€

En 2016 – 96 000€

En 2017 - 137 265€

Dotation bourg-centre (perte de sa qualité de chef lieu de canton)

- 110 000€

Au total la commune devrait perdre 247 000€ sur 2017

Le budget 2015 s'annonce difficile ; la commune arrive en fin de remboursement d'emprunt en fin d'année.

Le montant des échéances du 10 octobre 2015 de 94 909€ correspond au budget « investissement » (solde du capital) qui deviendrait déficitaire.

Le budget précédent 2014 a été équilibré par le placement du montant supposé de la vente de l'ancienne gendarmerie.

Cette vente étant annulée, un équilibre reste à trouver.

13 – Elections départementales

Un tableau des permanences est complété par les membres du conseil pour les élections des 22 et 29 mars 2015.

14 – Mise à disposition d'un agent d'entretien pour la gendarmerie

Monsieur le Maire présente la convention d'entretien ménager n°2015 RGPC 014 des locaux de la gendarmerie de Gençay.

Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour la facturation de cette prestation sur la base annuelle de 1489.90€ et charge le Maire de signer cette convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

15 - Questions et informations diverses-

- Remise du questionnaire d'évaluation territoriale du SCOT à tous les élus : le syndicat du SCOT effectue une enquête auprès des élus et des habitants de la Vienne ; ce questionnaire est à compléter et à retourner à la mairie pour le 20 mars prochain.
- Information : L'association du cinéma de Gençay étudie toujours ses projets de rénovation ou de construction ; une rencontre avec la commune est prévue le vendredi 27 mars 2015.
- La commission communication doit recevoir le nouvel agent commercial de BEDI SIPAP qui souhaite faire des propositions à la commune.
- Pour rappel la prochaine réunion du nouveau comité des fêtes Gençay- St Maurice aura lieu le mardi 31 mars 2015 à 20 heures à St Maurice Salle ALLARD.
- A la suite de l'accident de poids lourd intervenu en février, il a été décidé de limiter la vitesse des véhicules en créant une zone limitée à 30 km/h entre l'entrée n°27 de la rue du Palateau jusqu'à l'entrée de l'ancienne laiterie route de Poitiers. Des panneaux seront prochainement installés.

- Le stationnement devant l'école pose des problèmes, notamment le mercredi 3 bus viennent chercher les enfants ; une interdiction provisoire de stationnement pourrait être imposée sur les places situées le long du mur de l'école, chaque mercredi de 12h à 13h
- La Préfecture de la Vienne nous informe qu'un exercice de crise nucléaire sera organisé au deuxième semestre 2015. En fonction de la météo du moment, il pourra être demandé d'activer et de tester le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

- Il pourrait également être proposé de mettre la rue de la Mairie en sens unique dans le sens Place du Marché / Ecole. Le projet sera présenté aux commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 26 Mars 2015 à 20h00 et sera consacré au budget 2015.

Sophie VERGNAUD